

C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES

DECISION N° 001 /CIMA/PCMA/PCE/2019
PORTANT NOMINATION D'UN MEMBRE DE LA COMMISSION DE VERIFICATION ADMINISTRATIVE
ET FINANCIERE DE LA CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES
(CIMA)

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité instituant une Organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats Africains ;

Vu les textes organiques de la CIMA et de l'IIA ;

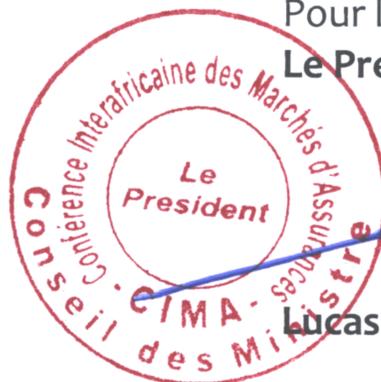
DECIDE :

Article 1^{er} : Est nommé membre de la Commission de Vérification Administrative et Financière de la Conférence Inter-africaine des Marchés d'Assurances (CIMA), **Monsieur Paziwédon Komla Gabriel SIMTAGNA**, Directeur des assurances de la République Togolaise en remplacement de **Monsieur Lymdah-Ouro AYEVA**, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence.

Fait à Niamey, le 27 mars 2019

Pour le Conseil des ministres
Le Président



Lucas ABAGA NCHAMA